

SOMMAIRE

I - PAPA... PARTICIPE !

II - CHANGEMENT DE RESI-
DENCE

III - GRETA : MAINTIEN DES
POSTES GAGES

V - AUDIT DES FINANCES SUR
LES DECHARGES STATU-
TAIRES DU DECRET DE 1950

VI - REDUCTION SANS PRECE-
DENT DU NOMBRE DE FONC-
TIONNAIRES

ANNEXE

- COMMUNIQUE DE PRESSE

- ENQUETE EN DIRECTION DES S1

- LA VOIX DU NORD

Très important : Préparation de rentrée : Enquête aux S1 en annexe

1) PAPA... PARTICIPE !

Un heureux papa souhaite que nous diffusions cette idée qui peut en favoriser d'autres :

« En fonction de la date présumée de l'accouchement, je dépose une demande de droit pour bénéficier des trois jours de « Papa » afin d'effectuer les démarches administratives. Et je les fais suivre des onze jours de « congé paternel ». Puis j'ai déposé un congé parental de six mois : j'accompagne ainsi mon épouse après la naissance, ce temps compte comme période d'activité pour ma pension, cette demande me permet de comptabiliser mon enfant pour ma pension. Et le déficit financier provisoire est compensé par du bonheur. C'est une lecture des textes que j'aimerais faire partager ».

2) CHANGEMENT DE RESIDENCE

Le décret 2006-475 du 24/4/2006 « portant majoration de l'indemnisation des frais de changement de résidence » fait état de nouvelles règles.

Ne vous réjouissez pas trop vite !

L'abattement de 20 % de l'indemnisation reste appliquée en cas de changement de résidence à la suite d'une mutation demandée par l'agent. Une majoration de 20 % de l'indemnisation est désormais appliquée si le changement de résidence est imposé suite à un changement d'affectation... imposé (mesure de carte scolaire).

« Cadeau » empoisonné !!!

3) GRETA : MAINTIEN DES POSTES GAGES

La DGRH (« Direction des Ressources Humaines », nouveau nom de l'ex-direction des Personnels enseignants) nous confirme ce jour que toutes les DRH des académies sont destinataires de l'information suivante : pour 2006, une compensation financière est apportée aux budgets des GRETA, ce qui doit leur permettre de conserver les postes gagés.

Nous veillerons à l'effectivité de cette mesure sur le terrain.

4) AUDIT DES FINANCES SUR LES DECHARGES STATUTAIRES DU DECRET DE 1950

Un décret de 1950 fixe le cadre d'un certain nombre de décharges statutaires. Il est fait ici plus particulièrement référence à l'heure de première chaire, aux

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

heures de laboratoire de Math-Sciences, du cabinet d'Histoire-Géo, de la bonification pour enseignement en BTS... Ces heures étaient octroyées aux certifiés. Vous savez que le SNETAA avait souhaité notamment avec la mise en place du Bac Professionnel que les PLP puissent prétendre eux aussi aux bénéfices de ces décharges avec, par exemple, l'obtention de l'heure première chaire pour l'Enseignement Général.

Le gouvernement, dans le cadre de sa volonté de réforme de l'Etat, a décidé d'un certain nombre d'audits. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer celui consacré au coût des examens de l'Education Nationale. Les inspecteurs généraux des finances ont regardé ce décret de 1950 sur les décharges. Ainsi le SNETAA convié aux auditions pour la préparation de cet audit a bien sûr compris que l'objet était de remettre en cause ces décharges dans un seul souci d'économie alors que le discours reste bien celui de l'amélioration du travail des enseignants. Malgré cela le SNETAA a réitéré avec force sa demande pour que les PLP puissent bénéficier eux aussi de ces décharges.

5) REDUCTION SANS PRECEDENT DU NOMBRE DE FONCTIONNAIRES

Le Premier Ministre vient d'envoyer à ses Ministres les lettres plafond pour l'élaboration du budget 2007.

C'est dans ce cadre que nous avons appris la suppression de 19000 postes de fonctionnaires. Certes, il faut retrancher 4000 créations. Mais le résultat reste malgré tout de 15000 suppressions de postes. La répartition donne pour plus de moitié, c'est-à-dire 8700 postes supprimés dans l'Education Nationale. C'est 3 fois plus de suppressions que l'an dernier !

C'est la matérialisation de la saignée qu'ont connu cette année les concours de recrutement à hauteur de 3600 postes en moins. Dans ce nombre, les PLP ont payé le plus lourd tribut puisque à hauteur du tiers.

La diminution du nombre de postes signifie qu'après avoir supprimé les MI/SE le gouvernement a choisi de s'attaquer directement aux postes d'enseignements. Il agite le double argument du redressement des finances publiques et des élèves moins nombreux dans le système scolaire. Le SNETAA est bien sûr très inquiet des clefs de répartitions de ces suppressions de postes car il s'attend à ce que l'Enseignement Professionnel connaisse la plus lourde taxation alors que pour autant et paradoxalement ce secteur ne connaît pas de diminution d'effectifs. Par contre le développement de l'apprentissage risque de le priver de nombreux jeunes qui ne sont plus orientés vers les LP. C'est ainsi la manière habile ; en diminuant les effectifs de diminuer les moyens surtout si les coûts sont déplacés vers d'autres financeurs : dans le cas de l'apprentissage, les régions.

Cette diminution du nombre de postes correspond au non-remplacement de deux fonctionnaires sur trois partant à la retraite. Cela entraînera à coup sûr une nouvelle dégradation des conditions de travail. Il y a fort à parier que les enseignants verront l'augmentation des heures supplémentaires. Leur refus deviendra de plus en plus problématique surtout si celui-ci joue pour l'évaluation au mérite par le chef d'établissement.

Cette diminution de postes nécessitera sûrement le recours à davantage de contractuels. Peu importe leur nombre et leur situation de précarité, ils ne sont pas titulaires et ne grèvent pas, sur la durée, les finances publiques. Le SNETAA perçoit donc un réel danger avec les contractuels non titulaires qui seraient dotés in fine d'un CDI. Le SNETAA craint la mise en place d'une fonction publique à plusieurs vitesses avec des personnels à statuts variables.

Le SNETAA entend refuser cette logique de casse du service public lié à la réduction drastique du nombre de fonctionnaires. La diminution du nombre de postes d'enseignants interroge véritablement sur la volonté de ce gouvernement de maintenir l'école comme une priorité.

Le SNETAA souhaite une mobilisation pour répondre à cette nouvelle agression, il espère qu'elle pourra être unitaire.

**SYNDICAT NATIONAL
DES PROFESSEURS DE LYCÉE
PROFESSIONNEL**



Paris, le 14 juin 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

POUR QUI SONNE LE GLAS ?

L'annonce de la préparation du Budget 2007 dont celui dévolu à l'Education Nationale, marque la suppression de 19 000 postes de fonctionnaires auxquels il faut retrancher 4 000 créations. Au total, ce sont 15 000 postes qui seront supprimés. C'est un chiffre sans précédent, notamment par rapport aux 8 700 suppressions de postes dans l'Education Nationale. C'est effectivement trois fois plus que l'an dernier.

Le gouvernement dans le cadre de sa logique libérale est dans l'observation comptable liée à l'application de la LOLF. Il s'attaque cette année directement aux postes d'enseignement. En effet, il y a confirmation de la saignée matérialisée pour les concours de recrutement qui ont chuté de 3 600. Dans ce nombre, le corps des PLP a payé une très lourde addition, environ celle du tiers.

La diminution du nombre de postes signifie l'augmentation des heures supplémentaires pour les enseignants et le recrutement des contractuels. Ceci pose la réelle question d'une fonction publique à plusieurs vitesses avec des contractuels non titulaires mais recrutés en CDI.

Le SNETAA ne peut bien sûr que condamner cette politique de suppression de postes de fonctionnaires pour une logique comptable sous prétexte du redressement des finances publiques.

Le SNETAA est d'autant plus inquiet à propos de la répartition à venir de cette taxation.

L'enseignement professionnel a toujours payé le prix le plus fort. C'est d'autant plus alarmant qu'il y a concomitance avec le recrutement massif d'apprentis. Ces jeunes sont ceux qui ne sont plus accueillis par le système scolaire de la formation initiale. Ainsi, on a su déplacer des coûts vers d'autres financeurs.

Le SNETAA attend donc de plus amples informations sur la ventilation de ces suppressions. Pour autant, il appelle déjà à une mobilisation : une riposte s'impose. Le SNETAA l'espère unitaire.

ENQUETE EN DIRECTION DES S1

Cher(e)s collègues,

L'année scolaire s'achève. Ainsi, la nécessaire mise à jour de nos données organisationnelles nous conduisent à l'envoi de la traditionnelle enquête annuelle aux S1, afin d'amorcer la préparation de la rentrée prochaine.

Notre organisation vit exclusivement des cotisations de ses adhérents et de la confiance renouvelée des personnels : notamment lors des élections professionnelles de décembre 2005. Le SNETAA reste un syndicat d'adhérents et le 1^{er} syndicat de l'enseignement professionnel. C'est grâce à l'engagement de quelques uns d'entre nous que nous pouvons continuer à rassembler et contribuer à la construction de la solidarité de tous pour développer les combats nécessaires à l'obtention d'acquis.

Cet acte militant, ce travail reposent pour partie sur les responsables nationaux, académiques et départementaux, mais l'essentiel repose sur le travail quotidien, de proximité des secrétaires et correspondants d'établissements. C'est-à-dire sur vous !

Le secrétariat national se doit de remercier ici chacun d'entre vous pour votre collaboration et celle que vous apportez à la promotion, au développement du SNETAA. Nous restons persuadés que sans elle, il n'y aurait plus d'enseignement professionnel initial public. Nous savons que sans elle il n'y aurait plus de PLP. Nous savons que sans elle il n'y aurait plus de SNETAA comme il n'y aurait pas eu d'important acquis pour nos carrières, notre pouvoir d'achat, nos conditions de travail.

Aujourd'hui, les menaces s'accroissent à nouveau à la Fonction Publique et dans l'enseignement, en témoigne le nombre, sans précédent, de postes de fonctionnaires supprimés pour l'élaboration du budget 2007. Une véritable politique de régression sociale est orchestrée par le gouvernement. L'enseignement professionnel, dans le cadre de la loi d'orientation sur l'Ecole, mise en œuvre par De ROBIEN, risque le démantèlement avec l'introduction de l'apprentissage dans nos établissements et son cheval de Troie le lycée des métiers qui engendre la mixité des publics.

Nous espérons et souhaitons que vous poursuiviez votre engagement et les combats que nous menons comme ceux que nous initierons.

Nous souhaitons que vous confirmiez votre position de S1 ou correspondant. A défaut, nous vous demandons de nous aider à trouver un collègue qui puisse prendre votre relève pour construire, relier et amplifier les messages du SNETAA, notre syndicat.

C'est ensemble et rassemblés que nous conserverons un avenir. Une nouvelle fois, encore merci à chacun et à tous.

Le Secrétariat National

PREPARATIF DE RENTREE 2006



ENQUETE AUPRES DES SECRETAIRES ET CORRESPONDANTS LOCAUX

ACADEMIE :
ETABLISSEMENT :
Numéro :
Nom :
Prénom :
Tél. Etablissement :
Tél. Domicile :
e-mail : [] @ []

OBJET : Mise à jour du fichier des S1, S1 bis et correspondants locaux pour l'emploi du matériel de syndicalisation 2006-2007. Date limite de retour au National : Vendredi 23 juin 2006

I - A LA RENTREE 2006

Table with columns OUI and NON. Rows: Continuez-vous à assurer votre fonction de: S1, S1 bis, Correspondant local; Si non pour quel motif (réponse souhaitée):

Ne remplissez le cadre ci-dessous que si vous êtes remplacé(e) dans votre fonction de S1, S1 bis, correspondant local, à la rentrée ou si, tout en continuant à assurer votre fonction, vous changez d'adresse ou d'état civil.

NOUVELLES COORDONNEES DU DESTINATAIRE DES ENVOIS AU S1. Fields: NOM, Prénom, Téléphone, e-mail, Adresse personnelle précise, N° de voie, Localité, Code Postal, Commune.

* Cas particulier

- Vous êtes candidat à une mutation et vous souhaitez pouvoir être interrogé à nouveau ultérieurement fin juin
Vous êtes correspondant local et vous acceptez à l'avenir d'assurer les fonctions de secrétaire local

II - ENTREE DANS LE RESEAU INTERNET SNETAA

Le SNETAA souhaite accélérer et dématérialiser la communication avec un plus grand nombre possible de S1 en faisant appel à Internet.

ACCEPTEZ-VOUS DE RECEVOIR LES CIRCULAIRES AUX S1 ET LES INFORMATIONS SPECIFIQUES QUI SERONT CREEES POUR LE RESEAU INTERNET SUR VOTRE E-MAIL PERSONNEL :

OUI [] NON []

Si oui, adresse e-mail : [] @ []

III - SOUHAITEZ VOUS ETRE CORRESPONDANT DE LA FEDERATION EIL QUE LE SNETAA CONTRIBUE A EDIFIER

OUI [] NON []